



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl

Olivier DUBOIS
Tél. 081 24 06 22
E-mail olivier.dubois@uvcw.be

PRESENTS : Marie Collie (ADL de Comines), Thérèse de Biourge (ADL Dinant), Monique Bral (DGEE), Stéphane Thirifay (DGEE), Stéphane Fermine (DGEE), Olivier Dubois (UVCW).

EXCUSES : Léo Sclapari (CIL Aiseau-Presles), Alain Depret (UVCW)

GROUPE DE TRAVAIL – REUNION DU 9 MAI 2006

Pérennisation du dispositif ADL – Visibilité des ADL

Le groupe de travail propose de définir une stratégie visant à offrir plus de visibilité aux ADL autour de deux axes majeurs :

1. La tenue de deux conférences de presse associant le Ministre Marcourt aux acteurs de terrain.
2. La définition d'une charte graphique s'imposant à toutes les agences

1. La conférence de presse

La conférence de presse a pour objectif de faire connaître les missions de l'ADL au grand public en général et aux différents opérateurs avec lesquels elle est destinée à œuvrer en particulier. Un grand nombre de journalistes de la presse écrite, orale et télévisuelle devrait être convié, ceci tant au niveau local que régional (communautaire).

Le groupe de travail propose la tenue de deux conférences de presse :

- la première en janvier 2007 lorsque le décret ADL entrera en vigueur ;
- la seconde en juin 2007 lorsque l'analyse des premières demandes d'agrément débutera.

La conférence mettra en présence des journalistes :

- le Ministre
- Deux/trois mandataires ;
- Trois/deux agents.

Ces deux derniers points étant destinés à garantir la présence d'un représentant par province. Cela permettra de poser des questions d'ordre général sur la politique du dispositif au Ministre et d'illustrer par des acteurs de terrain le rôle concret joué par les agences.

Le groupe de travail a imaginé une stratégie en 7 étapes, les 4 premières étant destinées à interpeller le Cabinet Marcourt afin de clarifier préalablement les missions des agences. En effet, il paraît difficile de communiquer vers le grand public sur les rôles de l'ADL tant que ses missions exactes ne sont pas mieux identifiées. Les étapes sont les suivantes :

- 1) Mail UVCW à l'ensemble des agents destiné à recueillir leurs demandes précises sur le rôle d'une ADL. (Attention : garder à l'esprit que l'objectif premier est de communiquer vers l'extérieur sur les missions de l'ADL).

Exemple : le rôle d'accueil des porteurs de projet doit-il continuer à être rempli par l'ADL compte tenu des récentes réformes liées au Plan Marshall ?

- 2) Lors de la plate-forme ADL du 02/06 : synthèse des questions recueillies et mise en forme de ces questions.
- 3) Envoi d'un document au Cabinet reprenant l'ensemble de ces questions.
- 4) Rencontre avec le Cabinet en comité restreint (UVCW et DGEE).
- 5) Sur base des réponses du Ministre, rédaction d'une série de définitions et de phrases clés destinées à communiquer sur le rôle de l'ADL = base de la conférence de presse.
- 6) Envoi des propositions au Cabinet pour avaliser ;
- 7) Tenue de la conférence de presse.

Par ailleurs, un débat a été mené lors de la réunion du 9/5 autour de la stratégie en matière d'images. Deux axes de travail ont été définis :

- La DGEE va étudier la possibilité de confectionner un reportage à diffuser en conférence de presse (cf. exemple de l'AMCV) ;
- La DGEE et l'UVCW vont mettre à disposition des télévisions locales et communautaires une liste de « bonnes pratiques » qui pourrait servir à ces télévisions au cas où elles désireraient prolonger la conférence de presse d'un reportage « d'investigation ».

2. Charte graphique

L'objectif de la charte graphique est de pérenniser au quotidien la visibilité du dispositif ADL née des conférences de presse, tout en garantissant à la commune de faire valoir l'ancrage communal du dispositif.

Nous pouvons, par analogie, procéder en 5 étapes :

- 1) Mail UVCW d'enquête auprès des ADL sur les habitudes en matière de charte graphique.
- 2) Synthèse en plate-forme du 2/6 des us et coutumes en la matière → permet de définir les contraintes qui s'imposent à la définition de la charte.
- 3) Sur base des contraintes retenues au point 2 et des définitions et phrases clés issues du point 5 du paragraphe précédent : discussion du groupe de travail avec des graphistes afin de traduire dans les logos et la mise en page, « l'esprit » ADL.
- 4) Discussion des résultats et propositions en plate-forme.
- 5) Proposition au Ministre.

3. Autres canaux

Parallèlement à ces deux canaux principaux, d'autres actions ont été envisagées :

- mobiliser les canaux d'information de la DGEE (Dialogue) et de l'UVCW (Mouvement communal) afin de faire paraître des articles EN MEME TEMPS que la conférence de presse. Si possible, avoir également la couverture desdits magazines.
- Réalisation d'un folder sur base de la charte graphique et des définitions et phrases clés. Soit en distribution libre dans différents lieux, soit en distribuant toutes boîtes dans les communes concernées, soit les deux.

TOUTE AUTRE SUGGESTION EST LA BIENVENUE !!!!

